

Informations importantes pour votre séjour et conditions générales



Horaires de la réception: 10h - 12h - 14h - 16h
Horaires de la réception en juillet et en Août: 8h30 - 12h - 14h30 - 20h

N°1- LOCATION D'HERGEMENTS



Le jour de votre arrivée, les locations sont disponibles de 17h à 20h en juillet et en août et de 15h30 à 18h le reste de l'année.

Conditions de paiement:

- Pour les réservations effectuées **plus** de 30 jours avant le début du séjour, **un acompte de 25%** du montant des prestations réservées doit être réglé au moment de la réservation, sans cet acompte, la location ne sera pas validée. **Le solde** du séjour est à régler obligatoirement **30 jours avant les débuts de séjour**.
- Pour les réservations effectuées **moins** de 30 jours avant le début du séjour **le règlement intégral du séjour** doit être réglé au moment de la réservation. Sans le règlement du solde, la location ne sera pas validée.
- Sans règlement du solde dans les délais prévus, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de conserver l'acompte précédemment versé.
- Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- Les moyens de paiement acceptés : Chèques, carte bancaire, paiement en ligne sur le site internet et espèce. Les chèques-vacances (obligatoirement au nom du porteur de la facture) ne sont acceptés que pour le solde pas au moment de l'acompte.

Absence de droit de rétractation :

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le camping d'Autun informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournie à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

Réservation:

- La location ne devient effective qu'avec l'accord du camping et après réception du contrat de location hébergement qui devra être retourné sous 10 jours, accompagné de l'acompte équivalant à 25% du montant de la location + 25 euros de frais de réservation (par chèque ou via le site internet du camping, les chèques vacances ne sont pas acceptés pour l'acompte).
- En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation ou du solde au plus 30 jours avant la date de début du séjour par le client, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de proposer l'hébergement à la location.
- Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro de location précise. La direction se réserve le droit de changer un numéro attribué. Les préférences ne sont pas garanties, sauf confirmation écrite du camping.
- Le camping propose des séjours à vocation familiale, les hébergements sont conçus à cet effet. Le camping se réserve le droit de refuser une réservation contraire à ce principe.

Réservation de groupe :

Pour toute réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le camping.

Sont considérés comme « groupes », les réservations de plus de 2 hébergements par la même personne ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour.

Les réservations de groupe pour des EVG, EVGF et les réunions festives ne sont pas autorisées (Voir les conditions dans le paragraphe « la vie au camping » et « bruit »).

Les hébergements proposés sur le site sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.

Le camping d'Autun se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Obligations:

- Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.
- Les factures sont nominatives. Aucune modification de nom de facture ne pourra être effectuée après enregistrement.
- La capacité d'accueil des locatifs, suivant les modèles, est FERME pour une question d'assurance et de sécurité des personnes. Aucune personne supplémentaire (même enfant en bas âge) ne sera acceptée. Seules les personnes mentionnées sur le contrat de réservation seront autorisées à séjourner sur le camping, toute modification restant à l'appréciation du camping.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des locations.

Annulation et modifications :

1. Modification de séjour

Le client peut demander la modification de son séjour (dates, types d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de l'assurance annulation.

2. Prestations non utilisées

- En cas de séjour interrompu ou abrégé pour des raisons suivantes :

Fermeture des frontières par décision administrative, fermeture administrative du camping ou limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping, un bon à valoir d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable un an, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé sur demande, d'un montant correspondant déduction faite du coût de l'assurance annulation si elle a été souscrite et des frais de réservation.

- En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un bon à valoir. En cas de retard pour votre arrivée, veuillez nous en aviser le camping au 0562394031

3. Annulation du fait du camping d'autun:

En cas d'annulation du fait du camping d'Autun, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages-intérêts.

4. Annulation du fait du locataire:

En cas de renonciation à un séjour de votre part, il vous sera retenu ou vous resterez devoir les frais de réservation et le montant de l'assurance annulation si souscription (Campez Couvert – www.campez-couvert.com), payable lors de la réservation, dont le montant est de 5% du coût intégral du séjour (Max. 30 jours, à l'ordre du camping d'autun).

- L'acompte du séjour (d'un montant égal à 25% du coût intégral du séjour). En application de l'article L 114-1 du code de la consommation et 1590 du code civil, l'acompte versé sera retenu à titre d'indemnisation du préjudice.
- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Dans les 2 cas, l'acompte versé ne sera jamais remboursé.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'intempéries (mauvaise météo)

Toute demande d'annulation devra obligatoirement être communiquée par courrier à l'adresse postale du camping ou par e-mail, les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte.

Garantie annulation: Il est fortement recommandé de souscrire une garantie annulation (Campez Couvert, voir conditions générales sur le site www.camping-saint-lary.com) payable lors de la réservation, d'un montant de 5% du coût intégral du séjour (à l'ordre du camping d'Autun).

En cas d'annulation du séjour, le montant réglé par chèques vacances ne peut faire l'objet d'aucun remboursement conformément à l'article L,112-14I du Code monétaire et financier. Dans ce cas un bon à valoir non remboursable d'un an de validité utilisable dans le camping du montant de la somme versées en chèques vacances, déduction faite de l'acompte et des frais de réservations, vous sera fourni

Charges:

- Le loyer n'inclut pas la taxe de séjour (0,50€ par personne), l'écotaxe (0,35€ par personne).
- Le loyer n'inclut pas la totalité de la consommation d'eau et d'électricité. Tous les mobil-homes possèdent un compteur d'eau et d'électricité indépendant. Un relevé est effectué à l'arrivée et au départ et le règlement se fait en fin de séjour au tarif en vigueur au moment de la facturation.
 - Pour la période hivernale (du 10/12 au 31/04), les charges d'eau et d'électricité sont incluses à hauteur de 39 kwh d'électricité et 1 m³ d'eau par jour. Tout dépassement est à la charge du locataire (0,50€ le kwh et 2,20€ le m³).
 - Pour la période estivale (du 01/05 au 15/10), les charges d'eau et d'électricité sont incluses à hauteur de 4,10 kwh d'électricité et 0,35 m³ d'eau par jour. Tout dépassement est à la charge du locataire (0,50€ le kwh et 2,20€ le m³).
- Le loyer n'inclut pas la consommation d'eau et d'électricité pour les forfaits cure. Tous les mobil-homes possèdent un compteur d'eau et d'électricité indépendant. Un relevé est effectué à l'arrivée et au départ et le règlement se fait en fin de séjour au tarif en vigueur au moment de la facturation (0,50€ le kwh et 2,20€ le m³).
- Le locataire n'a pas accès aux sanitaires du camping gratuitement ; un supplément de 2 euros par jour et par personne logeant dans le mobil-home sera demandé pour y accéder.
- Les installations sur les parcelles des mobil-homes sont interdites. Toutes modifications (fermeture, bâche... seront interdites lors de la location.
- Il est prévu 1 véhicule par installation pour les 4 places et 2 véhicules pour les 6/8 places; tout véhicule supplémentaire doit être déclaré et la redevance correspondante doit être acquittée.

Inventaire:

Le locataire est tenu de faire l'inventaire à son arrivée et de signaler toute anomalie sous 24 h, passés ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Votre départ:

Le locataire devra prendre rendez-vous au plus tôt pour l'état des lieux et le relevé des compteurs, qui sera programmé entre 8h et 10h en juillet et en août et entre 9h et 11h le reste de l'année (toutes les 10 min sur réserve de disponibilité pour chaque horaire).

- Si, lors de la prise de rendez-vous, aucune horaire ne convenait au locataire, une caution de 380€ par carte bleue sera prise. À ce moment-là, le locataire pourra libérer son mobil-home à l'heure désirée, jusqu'à 10h maximum.
- Sous 8 jours, la caution sera restituée ou débitée, après l'état des lieux, le contrôle du solde du séjour et le relevé des compteurs (si dépassement forfait eau et électricité). Voir les conditions dans le paragraphe suivant « caution ».

Caution:

- Une caution de 380 € par mobil-home loué est exigée le jour de la remise des clés.
 - Soit un chèque de 300€ pour le mobil-home et un second chèque de 80€ pour le ménage
 - Soit une caution par carte bancaire de 380€
- Cette caution sera restituée au locataire le jour du départ ou sous 8 jours pour les départs anticipés, sous déduction éventuelle des frais de remise en état. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.
- L'inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location. Les frais de remise en état éventuelle et le matériel manquant ou détérioré vous seront facturés selon le prix de l'inventaire (disponible à l'accueil) ou éventuellement d'un devis de remise en état, selon les dégâts causés.
- Le mobil-home sera rendu dans le même état de propreté qu'à la livraison. À défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 80 € pour le nettoyage.
- Les hébergements sont strictement non-fumeurs: si une odeur est détectée après votre séjour, la somme de 250,00€ sera débitée de votre caution.

Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile et présenter un justificatif lors de son arrivée.

Nettoyage:

Une option forfaitaire de nettoyage peut être demandée à l'arrivée, moyennant la somme de 80 euros.

N°2- LOCATION D'EMPLACEMENTS CAMPING



Le jour de votre arrivée, les emplacements sont disponibles de 14h30 à 20h en juillet et en août et de 14h à 16h le reste de l'année.

Obligation :

- Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.
- Les factures sont nominatives. Aucune modification de nom de facture ne pourra être effectuée après enregistrement.

Réservation et conditions de paiement :

- Lors de la réservation, les conditions générales devront être retournées accompagnées d'un règlement de 54 €, dont 40€ à titre d'acompte à valoir sur votre séjour et 14€ pour les frais de réservation (par chèque ou via le site internet du camping, les chèques vacances ne sont pas acceptés pour l'acompte). Sans cet acompte, la location ne sera pas validée.
- Les moyens de paiement acceptés : Chèques , carte bancaire, paiement en ligne sur le site internet et espèce. Les chèques-vacances (obligatoirement au nom du porteur de la facture) ne sont acceptés que pour le solde pas au moment de l'acompte

Réservation de groupe :

Pour toute réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le camping.

Sont considérés comme « groupes », les réservations de plus de 2 emplacements par la même personne ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour. Les réservations de groupe pour des EVG, EVGF et les réunions festives ne sont pas autorisées (Voir les conditions dans le paragraphe « la vie au camping » et « bruit »).

Le camping d'autun se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Annulation et modifications :

1. Modification de séjour

Le client peut demander la modification de son séjour (dates, types d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de l'assurance annulation.

2. Prestations non utilisées

- *En cas de séjour interrompu ou abrégé pour des raisons suivantes :*

Fermeture des frontières par décision administrative, fermeture administrative du camping ou limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping, un bon à valoir d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable deux ans, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé sur demande, d'un montant correspondant déduction faite du coût de l'assurance annulation si elle a été souscrite et des frais de réservation.

- En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un bon à valoir. En cas de retard pour votre arrivée, veuillez nous en aviser le camping au 0562394031

3. Annulation du fait du camping d'autun:

En cas d'annulation du fait du camping d'Autun, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages-intérêts.

4. Annulation du fait du campeur:

En cas de renonciation à un séjour de votre part, il vous sera retenu ou vous resterez devoir les frais de réservation et le montant de l'assurance annulation si souscription (Campez Couvert – www.campez-couvert.com) ,payable lors de la réservation, dont le montant est de 5% du coût intégral du séjour (Max. 30 jours, à l'ordre du camping d'autun).

- L'acompte du séjour (d'un montant égal à 25% du coût intégral du séjour). En application de l'article L 114-1 du

code de la consommation et 1590 du code civil, l'acompte versé sera retenu à titre d'indemnisation du préjudice.

- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Dans les 2 cas, l'acompte versé ne sera jamais remboursé.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'intempéries (mauvaise météo)

Toute demande d'annulation devra obligatoirement être communiquée par courrier à l'adresse postale du camping ou par e-mail, les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte.

Garantie annulation: Il est fortement recommandé de souscrire une garantie annulation (Campez Couvert, voir conditions générales sur le site www.camping-saint-lary.com) payable lors de la réservation, d'un montant de 5% du coût intégral du séjour (à l'ordre du camping d'Autun).

En cas d'annulation du séjour, le montant réglé par chèques vacances ne peut faire l'objet d'aucun remboursement conformément à l'article L,112-141 du Code monétaire et financier. Dans ce cas un bon à valoir non remboursable d'un an de validité utilisable dans le camping du montant de la somme versées en chèques vacances, déduction faite de l'acompte et des frais de réservations, vous sera fourni

Modification de séjour :

Le client peut demander la modification de son séjour (dates, types d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de l'assurance annulation.

Sécurité assurance :

Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente, matériel et leur responsabilité civile. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation due aux intempéries ou accidents qui interviendraient à l'intérieur du camping.

Visiteurs :

Les visiteurs sont acceptés dans la journée en acquittant une redevance de 2€. Ils doivent stationner leur véhicule sur le parking à l'entrée du camping. L'accès à la piscine est interdit au visiteur.

Tenue et aspect des installations :

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

- Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les eaux usées dans le sanitaire prévu à cet effet.

- Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

- L'étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun et ne devra jamais être fait à partir des arbres et des clôtures et des plantations.

- Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

- Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

- Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

- L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

N°3- LA VIE AU CAMPING



Animaux : Les animaux sont acceptés moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1re et 2e catégories. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines et dans les bâtiments.

Le carnet de vaccination à jour, pour les chiens et les chats doit être présenté à l'accueil le jour de l'arrivée. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping ou dans le mobil-home, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Espace jeux, enfant et piscine : Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

La piscine : La piscine n'est pas surveillée, en conséquence, les enfants y accèdent sous l'entière responsabilité et la surveillance des parents. Avant de pénétrer dans le bassin, les baigneurs doivent impérativement passer sous la douche et par le pédiluve. Le port du slip de bain est obligatoire. La direction n'est pas responsable des vols et des accidents qui peuvent y survenir. L'accès à la piscine est interdit au visiteur.

Barbecues : Trois barbecues à charbons sont à la disposition des campeurs dans le camping.

- Aucune installation à charbon ou à gaz n'est autorisée sur les emplacements.

- Les barbecues et planchas électriques sont autorisés sur les emplacements avec branchement électrique en 10A.

Le tri sélectif : Le camping pratique le tri sélectif. Des containers sont à disposition à l'entrée du camping.
